



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

# UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

# G.113

**Appendice I**  
(12/98)

SÉRIE G: SYSTÈMES ET SUPPORTS DE  
TRANSMISSION, SYSTÈMES ET RÉSEAUX  
NUMÉRIQUES

Connexions et circuits téléphoniques internationaux –  
Généralités sur la qualité de transmission d'une connexion  
téléphonique internationale complète

---

Dégradations de la transmission

**Appendice I: Valeurs de planification  
provisoires pour le facteur de dégradation due à  
l'équipement (le)**

Recommandation UIT-T G.113 – Appendice I

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

## RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE G

**SYSTÈMES ET SUPPORTS DE TRANSMISSION, SYSTÈMES ET RÉSEAUX NUMÉRIQUES**

CONNEXIONS ET CIRCUITS TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX	G.100–G.199
Définitions générales	G.100–G.109
<b>Généralités sur la qualité de transmission d'une connexion téléphonique internationale complète</b>	<b>G.110–G.119</b>
Caractéristiques générales des systèmes nationaux participant à des connexions internationales	G.120–G.129
Caractéristiques générales d'une chaîne 4 fils formée par des circuits internationaux et leurs prolongements nationaux	G.130–G.139
Caractéristiques générales d'une chaîne 4 fils de circuits internationaux; transit international	G.140–G.149
Caractéristiques générales des circuits téléphoniques internationaux et des circuits nationaux de prolongement	G.150–G.159
Dispositifs associés aux circuits téléphoniques à grande distance	G.160–G.169
Aspects liés au plan de transmission dans les connexions et circuits spéciaux utilisant le réseau de communication téléphonique international	G.170–G.179
Protection et rétablissement des systèmes de transmission	G.180–G.189
Outils logiciels pour systèmes de transmission	G.190–G.199
<b>SYSTÈMES INTERNATIONAUX ANALOGIQUES À COURANTS PORTEURS</b>	
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES COMMUNES À TOUS LES SYSTÈMES ANALOGIQUES À COURANTS PORTEURS	G.200–G.299
CARACTÉRISTIQUES INDIVIDUELLES DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX À COURANTS PORTEURS SUR LIGNES MÉTALLIQUES	G.300–G.399
CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES SYSTÈMES TÉLÉPHONIQUES INTERNATIONAUX HERTZIENS OU À SATELLITES ET INTERCONNEXION AVEC LES SYSTÈMES SUR LIGNES MÉTALLIQUES	G.400–G.449
COORDINATION DE LA RADIOTÉLÉPHONIE ET DE LA TÉLÉPHONIE SUR LIGNES	G.450–G.499
<b>EQUIPEMENTS DE TEST</b>	
<b>CARACTÉRISTIQUES DES SUPPORTS DE TRANSMISSION</b>	
<b>SYSTÈMES DE TRANSMISSION NUMÉRIQUES</b>	
EQUIPEMENTS TERMINAUX	G.700–G.799
RÉSEAUX NUMÉRIQUES	G.800–G.899
SECTIONS NUMÉRIQUES ET SYSTÈMES DE LIGNES NUMÉRIQUES	G.900–G.999

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## **RECOMMANDATION UIT-T G.113**

### **DEGRADATIONS DE LA TRANSMISSION**

#### **APPENDICE I**

#### **Valeurs de planification provisoires pour le facteur de dégradation due à l'équipement (Ie)**

#### **Source**

L'Appendice I à la Recommandation UIT-T G.113, élaboré par la Commission d'études 12 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 3 décembre 1998.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'études à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution n° 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, le terme *exploitation reconnue (ER)* désigne tout particulier, toute entreprise, toute société ou tout organisme public qui exploite un service de correspondance publique. Les termes *Administration*, *ER* et *correspondance publique* sont définis dans la *Constitution de l'UIT (Genève, 1992)*.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 1999

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

### Page

Appendice I – Valeurs de planification provisoires pour le facteur de dégradation due à l'équipement (Ie).....	1
--	---



**Recommandation G.113**

**DEGRADATIONS DE LA TRANSMISSION**

APPENDICE I

**Valeurs de planification provisoires pour le facteur de dégradation due à l'équipement (Ie)**

*(Genève, 1998)*

En l'absence d'erreur, les valeurs du facteur Ie sont celles indiquées dans le Tableau I.1. En cas d'erreurs dues à la propagation, d'effacements de trames ou de perte de paquets, on ne dispose d'aucune valeur précise qui serait applicable à plusieurs codecs ou à une famille de codecs. Afin d'aider la personne chargée de la planification de la transmission, des exemples de valeurs du facteur Ie sont donnés dans le cas de pertes de paquets (Tableau I.2) et dans le cas d'erreurs dues à la propagation (configurations d'erreurs EP1 et EP2) (Tableau I.3). Ces valeurs sont provisoires car elles ont été déterminées à partir d'expériences uniques. Le Tableau I.4 donne une brève description des codecs, pour information.

**Tableau I.1/G.113 – Valeurs de planification provisoires pour le facteur de dégradation due à l'équipement (Ie)**

Type de codec	Référence	Débit de fonctionnement kbit/s	Valeur Ie
MICDA	G.726, G.727	40	2
	G.721(1988), G.726, G.727	32	7
	G.726, G.727	24	25
	G.726, G.727	16	50
LD-CELP	G.728	16	7
		12,8	20
CS-ACELP	G.729	8	10
	G.729-A + VAD	8	11
VSELP	IS-54	8	20
ACELP	IS-641	7,4	6
QCELP	IS-96a	8	19
RCELP	IS-127	8	6
VSELP	PDC japonais	6,7	24
RPE-LTP	GSM 06.10, à plein débit	13	20
VSELP	GSM 06.20, à mi-débit	5,6	23
ACELP	GSM 06.60, à plein débit amélioré	12,2	5
ACELP	G.723.1	5,3	19
MP-MLQ	G.723.1	6,3	15

**Tableau I.2/G.113 – Valeurs de planification provisoires pour le facteur de dégradation due à l'équipement (Ie) dans le cas de pertes de paquets, codecs G.729-A + VAD et G.723.1A + VAD**

Pourcentage de paquets perdus	G.729-A + VAD	G.723.1-A + VAD 6,3 kbit/s
0	11	15
0,5	13	17
1	15	19
1,5	17	22
2	19	24
3	23	27
4	26	32
8	36	41
16	49	55
NOTE – Nombre de trames par paquet: • G.729-A + VAD: 2; • G.723.1-A + VAD: 1.		

**Tableau I.3/G.113 – Valeurs de planification provisoires pour le facteur de dégradation due à l'équipement (Ie) dans le cas d'erreurs dues à la propagation, codecs GSM**

Type de codec	Configuration d'erreur	Fourchette de valeurs Ie
GSM-HR	EP1	25...32
	EP2	31...42
GSM-FR	EP1	32...39
	EP2	40...45
GSM-EFR	EP1	15...22
	EP2	26...35
NOTE 1 – La fourchette de valeurs s'explique par la difficulté de calculer les valeurs exactes du facteur de dégradation dans ce cas. NOTE 2 – EP1 correspond à un rapport porteuse/brouillage de 10 dB et EP2 à un rapport porteuse/brouillage de 7 dB.		



**Tableau I.4/G.113 – Brève description des codecs à faible débit binaire**

<b>IS-54</b>	Première génération de systèmes cellulaires numériques TDMA en Amérique du Nord utilisant le codage par prédiction linéaire avec excitation par sommes vectorielles ( <b>VSELP, vector sum excited linear prediction</b> ) à un débit net de 7,95 kbit/s (plus 5,05 kbit/s pour la FEC).
<b>IS-96a</b>	Première génération de systèmes cellulaires numériques CDMA en Amérique du Nord utilisant le codage par prédiction linéaire avec excitation par séquences codées Qualcomm ( <b>QCELP, qualcomm code-excited linear prediction</b> ) à un débit net variable de 8,4 ou 2 kbit/s.
<b>IS-127</b>	Deuxième génération de systèmes cellulaires numériques CDMA en Amérique du Nord utilisant le codage par prédiction linéaire avec excitation par séquences codées résiduelles ( <b>RCELP, residual code-excited linear prediction</b> ) à un débit net variable de 8,4 ou 2 kbit/s.
<b>IS-641</b>	Deuxième génération de systèmes cellulaires numériques TDMA en Amérique du Nord utilisant le codage par prédiction linéaire avec excitation par séquences codées à structure algébrique ( <b>ACELP, algebraic code-excited linear prediction</b> ) à un débit net de 7,4 kbit/s (plus 5,6 kbit/s pour la FEC).
<b>GSM-FR</b>	Première génération de systèmes cellulaires numériques européens ( <b>GSM, global system for mobile communication</b> ) utilisant le codage par prédiction à long terme avec excitation par impulsions régulières ( <b>RPE-LTP, regular pulse excitation long term prediction</b> ) à un débit net de 13 kbit/s (plus 9,8 kbit/s pour la FEC). Définie dans la norme GSM 06.10 de l'ETSI.
<b>GSM-HR</b>	Version à mi-débit de codecs vocaux de systèmes GSM utilisant le codage par prédiction linéaire avec excitation par sommes vectorielles ( <b>VSELP</b> ) à un débit net de 5,6 kbit/s. Définie dans la norme GSM 06.20 de l'ETSI.
<b>GSM-EFR</b>	Deuxième génération de codecs vocaux de systèmes cellulaires numériques européens (GSM) utilisant le codage par prédiction linéaire avec excitation par séquences codées à structure algébrique ( <b>ACELP</b> ) à un débit net de 12,2 kbit/s (plus 10,6 kbit/s pour la FEC). Définie dans la norme GSM 06.60 de l'ETSI.
<b>PDC</b>	Première génération de systèmes de communications numériques personnelles (PDC, <i>personal digital communication</i> ) japonais utilisant une version japonaise de codage par prédiction linéaire avec excitation par sommes vectorielles ( <b>JVSELP, japanese version of vector sum excited linear prediction</b> ) à un débit net de 6,7 kbit/s (plus 4,5 kbit/s pour la FEC).
<b>G.723.1</b>	Norme de l'UIT-T relative au codage de signaux vocaux pour visiophones du RTPC utilisant le codage par prédiction linéaire avec excitation par séquences codées à structure algébrique ( <b>ACELP</b> ) à 5,3 kbit/s et la quantification d'impulsions multiples selon le critère du maximum de vraisemblance ( <b>MP-MLQ, multipulse maximum likelihood quantization</b> ) à 6,3 kbit/s.

**Tableau I.4/G.113 – Brève description des codecs à faible débit binaire (*fin*)**

<b>G.726</b>	Norme de l'UIT-T relative au codage de signaux vocaux à 40, 32, 24 et 16 kbit/s utilisant la modulation par impulsions et codage différentiel adaptatif ( <b>MICDA</b> ).
<b>G.728</b>	Norme de l'UIT-T relative au codage de signaux vocaux à 16 kbit/s utilisant la prédiction linéaire à faible délai avec excitation par séquences codées ( <b>LD-CELP, <i>low-delay code-excited linear prediction coding</i></b> ). Cet algorithme a aussi des variantes à 12,8 et 9,6 kbit/s.
<b>G.729</b>	Norme de l'UIT-T relative au codage de signaux vocaux à 8 kbit/s utilisant la prédiction linéaire avec excitation par séquences codées à structure algébrique conjuguée ( <b>CS-ACELP, <i>conjugate structure algebraic code-excited linear prediction coding</i></b> ).



## SERIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
<b>Série G</b>	<b>Systemes et supports de transmission, systemes et reseaux numeriques</b>
Série H	Systemes audiovisuels et multimédias
Série I	Reseau numerique à intégration de services
Série J	Transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des reseaux: systemes de transmission, de télégraphie, de télécopie, circuits téléphoniques et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et reseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le reseau téléphonique
Série X	Reseaux pour données et communication entre systemes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information
Série Z	Langages de programmation